

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°20231109-07

Présents (13) : Hélène BOULAS, Christine CAUSSE-LAMBERT, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Carole De JOUX, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Olivier ROCHAS, Maud SARMEO

Absents ayant donné pouvoir (2) : Alain TERRAIL (procuration à Pascal PEREZ), Catherine RISSOAN (procuration à Danielle JOLLAND)

Absents (8) : Sébastien CARRE, Bernard CROZAT (excusé), Christine FIGUET (excusée), Régis MARCEL (excusé), Amélie RAVEL (excusée), Sylvie ROUVIER (excusée), Laurent TERRAIL (excusé), Isabelle VATANT (excusée)

Secrétaire de séance : Maud SARMEO, assistée de Simon TERRAIL, Directeur Général des Services.

OBJET : Institutions et vie politique – Délégation au Maire pour la création, la modification ou la suppression des régies comptables

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22

Vu la délibération D200710-03 du 15 juillet 2020 portant délégation au maire

Considérant que le conseil municipal peut déléguer tout ou partie de ses attributions au maire. Cette délégation permet de simplifier le fonctionnement de la commune et évite au conseil municipal d'avoir à délibérer sur toutes les affaires.

Considérant que ces délégations sont généralement votées en début de mandat mais qu'elles peuvent également intervenir au cours de celui-ci

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante : « Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux »

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	15
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme
Fait à Montmeyran, le 10 novembre 2023

Le Secrétaire de séance
Maud SARMEO

Sarmeo



Le Maire
Olivier ROCHAS

ROCHAS

